

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

**VOTE : En exercice : 35**

**Présents : 35 / Représentés : 0**

**Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ECONOMIE – AIDES AUX COMMERCE – APPROBATION DES DOSSIERS LEADER**

**ECONOMIE – AIDES AUX COMMERCES –  
APPROBATION DES DOSSIERS LEADER**

\*\*\*\*\*

- VU le SRDEII adopté par délibération n°1511 du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes du 16 décembre 2016 ;
- VU les délibérations n°32 du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017, n°24 du 28/06/2018, et n°4 du 28/03/2019 relatives à la mise en place et à l'actualisation de l'aide aux commerces de proximité avec point de vente sur le territoire de la CCEDA ;

Madame la Présidente expose que pour les dossiers « Aide aux Commerces de proximité sur le territoire de la CCEDA » bénéficiant d'une aide au titre des fonds européens LEADER, une délibération spécifique doit être prise et annexée à la demande de versement LEADER.

En conséquence, Madame la Présidente précise au Conseil Communautaire le montant des subventions obtenues pour chaque bénéficiaire :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Montant des dépenses éligibles (HT)</i>	<i>Montant notifié des subventions</i>
Restaurant L'Essentiel à Orléat	85000€	CC Entre Dore et Allier 5000€ (Plafond)  CR Auvergne Rhône Alpes 10000€ (Plafond)  Fonds européens LEADER 19000€
Institut de Beauté Suprême Beauté à Peschadoires	34961€	CC Entre Dore et Allier 3496€  CR Auvergne Rhône Alpes 6992 € Fonds européens LEADER 3496€
Salon de coiffure Rachel Concepts à Peschadoires	120836.19€	CC Entre Dore et Allier 5000€ (Plafond)  CR Auvergne Rhône Alpes 10000€ (Plafond)  Fonds européens LEADER 33334€

AR PREFECTURE

063-246301097-20200625-20200625\_31-DE  
Reçu le 01/07/2020

CCEDA  
CC 25/06/2020  
(31)

Ceci exposé, Madame la Présidente propose d'approuver les montants des subventions telles que précisées dans le tableau ci-dessus. Elle rappelle que le montant définitif de la subvention accordée par la CCEDA au bénéficiaire sera calculé au prorata du montant HT des factures acquittées.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT